

Programme

Module de Formation « Spécifique Maître d'apprentissage »

Présentation de la formation

Les formations en alternance organisées dans le cadre réglementaire et législatif de l'apprentissage nécessitent de la part des maîtres d'apprentissage, une approche, un accompagnement et un suivi pédagogiques spécifiques des apprentis.

C'est pourquoi, le module de formation « Spécifique Maître d'apprentissage » est centrée sur l'opérationnel et vise l'acquisition des savoirs théoriques, techniques et comportementaux nécessaires à la conception, l'organisation, l'évaluation et la supervision du développement des compétences et du parcours de professionnalisation des apprentis qu'ils accompagnent.

Venant compléter les enseignements du module « Tuteur de proximité : les bases », le module «Spécifique maître d'apprentissage» est centré sur la formation en alternance dans le cadre de l'apprentissage dans la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif.

Il vise l'acquisition des trois domaines de compétences suivants :

- Domaine de compétences 1 : Contexte légal et réglementaire de l'apprentissage,
- Domaine de compétences 2 : Co-construction du parcours professionnel,
- Domaine de compétences 3 : Accompagnement à la qualification professionnelle.

Objectifs de la formation

- Expliquer le cadre réglementaire et légal de l'apprentissage,
- Décrire les rôles et fonctions des acteurs de l'apprentissage et leur niveau de collaboration : employeur, apprenti, CFA, UFA, financeurs, certificateurs,
- Co-construire, évaluer et certifier le parcours d'apprentissage des apprentis,
- Utiliser les outils de l'alternance spécifiques à l'apprentissage,
- Assister l'apprenti dans sa recherche d'emploi et la construction de son projet professionnel, à l'issue de son contrat d'apprentissage.

Public visé et modalités de dispenses

La formation est ouverte à tout salarié de la Branche professionnelle Sanitaire, sociale et Médico-sociale privée à but non lucratif, encadrant ou étant amené à encadrer dans le cadre de leur contrat d'apprentissage, des apprentis.

L'inscription au module de formation « Spécifique Maître d'apprentissage » **est conditionnée obligatoirement au suivi préalable et à la validation du module de formation « Tuteur de proximité : les bases »**, sauf dispenses mentionnées dans le programme de formation Module « Tuteur de Proximité - les bases ».

Le module de formation « Spécifique Maître d'apprentissage » est obligatoire pour les maîtres d'apprentissage et ne peut faire l'objet de dispense.

Prérequis

- Tout salarié de la Branche, diplômé de son secteur professionnel, disposant d'au moins un an d'activité professionnelle sur ses fonctions.
- Avoir suivi et validé le module « Tuteur de Proximité – les bases », sauf dispense autorisée.

Déroulement, lieu de la formation et moyens mis à disposition

Le module de formation « spécifique Maître d'apprentissage » est programmée en 2 séquences de 2 journées consécutives et 2 séquences d'1 journée non-consécutives.

Le module comprend 40 heures de formation organisée en 6 journées de formation, comme suit :

- 5 journées de 7 heures de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- 1 journée de 5 heures de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.

La formation aura lieu dans les locaux de l'epss de Paris, au 139 boulevard du Montparnasse, 75006 Paris.

Les participants à la formation auront accès à une salle de formation, une salle équipée de postes informatiques, une salle de restauration.

La formation est animée par des formateurs expérimentés dans la pédagogie de l'Alternance et de l'apprentissage, l'accompagnement et le suivi du parcours de professionnalisation et de certification des apprentis.

Modalités d'évaluation et de validation des acquis :

- Présence des maîtres d'apprentissage, à au moins 36 heures de formation du module.
- Questionnaire de contrôle de connaissances sur le cadre réglementaire et législatif de l'apprentissage.
- Etude de situation, à partir de l'accompagnement de l'apprenti, à remettre au référent pédagogique de l'action, le dernier jour de la formation.

Modalités d'adaptation de la formation aux attentes des stagiaires

Un questionnaire individuel de recueils des besoins et des attentes est envoyé à chaque participant dès son inscription, à retourner renseigné à l'epss, avant le démarrage de la formation.

Les questionnaires individuels sont ensuite transmis à l'équipe pédagogique, en amont du démarrage de la formation, afin que soient pris en compte les besoins et les attentes des participants au cours de la formation.

Modalités pédagogiques

Les séances alterneront des temps d'apports théoriques sur les concepts clés de la formation en apprentissage, avec des temps de mise en pratique et d'études de cas, extraites de la pratique des maîtres d'apprentissage. Ces modalités pédagogiques permettront aux participants d'élaborer leur dossier de validation de leurs acquis tout au long de la formation, en bénéficiant de conseils individualisés des intervenants.

Contenus de la formation

Journée 1

Objectifs de la journée :

- Identifier les spécificités pédagogiques de l'alternance par la voie de l'apprentissage
- Identifier les contours de la relation pédagogique spécifique à l'apprentissage

Contenus

- ✓ Recueil et analyse des besoins et attentes des participants sur :
 - Leurs représentations des fonctions et missions spécifiques du maître d'apprentissage,
 - Les situations-problèmes rencontrées ou projetées,
- ✓ Présentation du module « Spécifique Maître d'apprentissage » et de sa progression,
- ✓ Présentation des modalités de validation du module « Spécifique Maître d'apprentissage ».

- ✓ Les spécificités de l'accompagnement pédagogique d'un apprenti :
 - Rappel du cadre théorique de l'alternance intégrative,
 - Les parties prenantes de l'apprentissage et leur cadre d'intervention spécifique,
 - L'apprentissage en situation de travail et le statut de salarié apprenant,
- ✓ La mise en œuvre de la collaboration et de la coopération entre CFA/Employeur/Apprenti :
 - Les instances statutaires du CFA, UFA et leur équipe pédagogique,
 - Les niveaux et les modalités de collaboration et de coopération entre CFA, UFA/Employeur/Apprenti,
- ✓ Les modalités et les contraintes imposées par les dispositifs, à partir des contextes d'intervention des participants :
 - Les attendus du diplôme préparé par l'apprenti,
 - Les référentiels, au service du processus de professionnalisation de l'apprenti : activités, compétences, formation, certification,
 - Mise en perspective et approfondissement des fonctions et missions spécifiques du maître d'apprentissage : coordinateur et évaluateur du parcours de l'apprenti en lien avec l'équipe tutorale, formateur référent, manager de compétences, médiateur.

Journée 2 et journée 3 après-midi

Objectifs :

- Identifier et appliquer le cadre réglementaire et législatif de l'apprentissage
- Savoir présenter le statut de l'apprenti, le rôle et les missions du maître d'apprentissage, les responsabilités de l'employeur
- Expliquer à l'apprenti les responsabilités respectives des différents partenaires dans la mise en œuvre et la réussite de son parcours de formation

Contenus :

- ✓ Le cadre socio-historique de l'apprentissage depuis les années 2000,
- ✓ La politique de la Branche en matière de développement de l'apprentissage :
 - Accords de Branche,
 - Formations prioritaires retenues par la Branche et données statistiques
 - Publics concernés,
- ✓ Les partenaires institutionnels de l'apprentissage et leurs rôles respectifs,
- ✓ La réglementation et la loi applicables à l'apprentissage :
 - Le cadre législatif de l'apprentissage,

- Les obligations et droits de l'employeur, à l'égard de l'apprenti et du maître d'apprentissage,
- Les obligations et droits de l'apprenti, à l'égard de l'employeur et du maître d'apprentissage,
- Les obligations et droits du maître d'apprentissage, à l'égard de l'apprenti et de l'employeur,
- ✓ La procédure de conclusion d'un contrat d'apprentissage :
 - Les caractéristiques du contrat d'apprentissage,
 - Les formalités administratives,
 - Les modalités de financement et les aides financières pour l'entreprise,
- ✓ Mise en corrélation entre le cadre réglementaire de l'apprentissage et les contextes d'intervention du maître d'apprentissage
 - Analyse des situations extraites de l'expérience des participants
 - Questions-Réponses

Journée 3 matin et Journée 4

Objectifs :

- Connaître et développer une méthodologie de collaboration avec le CFA
- S'informer sur le projet du CFA et sur les contenus des progressions pédagogiques
- Co-construire, évaluer et certifier le parcours d'apprentissage des apprentis

Contenus :

- ✓ Le projet pédagogique du CFA-UFA :
 - Le programme de formation : objectifs, contenus et progression pédagogique, planification,
 - Modalités opérationnelles de la coopération et de la collaboration entre CFA-UFA et maître d'apprentissage : les outils de suivi/d'évaluation de l'apprenti, réunions de coordination et visites sur terrain d'emploi,
- ✓ Co-construction du parcours en situation de travail, en relation avec le formateur référent CFA – UFA et l'apprenti : modalités d'accompagnement et outils partagés,
- ✓ Evénements autour du développement de l'apprentissage : APPRENTISCENE, Job Dating...
- ✓ Mise en perspective du projet pédagogique du CFA-UFA et du projet du site qualifiant : état des lieux et enjeux
- ✓ Co-construction du projet pédagogique spécifique et personnalisé de l'apprenti :
 - Modalités de la personnalisation et de l'individualisation du parcours selon les besoins et attentes de l'apprenti,
 - Soutien et conseil au choix des thèmes de réflexion, des publics et activités complémentaires pour les stages « hors lieu d'emploi »,
 - Posture pédagogique du maître d'apprentissage,
 - Formalisation du parcours,
- ✓ Les outils au service de la co-construction du parcours et du suivi de l'apprenti :
 - Le livret d'accueil du site qualifiant,
 - Le livret d'accueil de l'apprenti salarié,
 - Le livret de formation,
- ✓ L'évaluation sur la base d'outils et de critères définis en concertation avec le CFA :
 - Méthode d'analyse des évaluations des acquis,
 - Planification des évaluations,
 - Bilan global des activités réalisées, y compris hors de l'emploi,
 - Visites et rencontres entre CFA-UFA/Maître d'apprentissage/Apprenti : planification, débriefing, résolution des difficultés spécifiques,
 - Participation aux certifications et/ou jurys des diplômes.

Journée 5

Objectifs :

- Analyser la fonction de maître d'apprentissage
- Renforcer les compétences requises,
- Comprendre et partager en groupe la complexité des situations vécues : contraintes, enjeux selon l'environnement notamment.

Contenus :

- ✓ Identification des situations – problèmes rencontrés dans la fonction de maître d'apprentissage :
 - Situations relevant du cadre réglementaire et législatif de l'apprentissage,
 - Situations relevant de la relation pédagogique d'accompagnement entre le maître d'apprentissage et l'apprenti,
 - Situations relevant de la co-construction, de l'évaluation et de la certification du parcours d'apprentissage de l'apprenti,
 - Situations relevant de l'équipe tutorale,
 - Situations relevant de la coopération entre le maître d'apprentissage et le CFA – UFA,
- ✓ Identification individuelle et collective des problématiques rencontrées,
- ✓ Elaboration individuelle et collective des pistes de résolution,
- ✓ Identification des enjeux et des savoirs mobilisés,
- ✓ Travail sur le dossier de validation des acquis

Journée 6

Objectifs :

- Assister l'apprenti dans l'élaboration de son projet professionnel
- Evaluation des acquis de la session

Contenus :

- ✓ Construction du projet et insertion professionnelle de l'apprenti :
 - Le bassin d'emploi et territoire : les entreprises, le marché de l'emploi, les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle,
 - les professionnels de l'insertion professionnelle : les Services publics de l'Emploi, les missions locales,
 - Le projet professionnel et l'environnement projeté : diagnostic partagé, Maître d'apprentissage et apprenti, des compétences acquises et transférables à d'autres secteurs, poursuite du parcours de formation,
 - Les techniques et les outils de recherche d'emploi : CV et lettre de motivation
- ✓ Contrôle des connaissances sur le cadre réglementaire et législatif de l'apprentissage,
- ✓ Remise au référent pédagogique de l'étude de situation permettant l'évaluation des acquis
- ✓ Bilan de la session et perspectives

